

# Le fonctionnement et l'organisation du milieu scolaire en France



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
**TAEKWONDO**  
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

[www.fftda.fr](http://www.fftda.fr)

# L'organisation du secteur scolaire et universitaire

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)

Ministère de  
l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche (MESR)

Primaire

Secondaire

Supérieur

Maternelles

élémentaires

Collèges

Lycées

Universités, IUT, Grandes  
Ecoles...

3 à 5  
ans

6 à 10  
ans

11 à  
14 ans

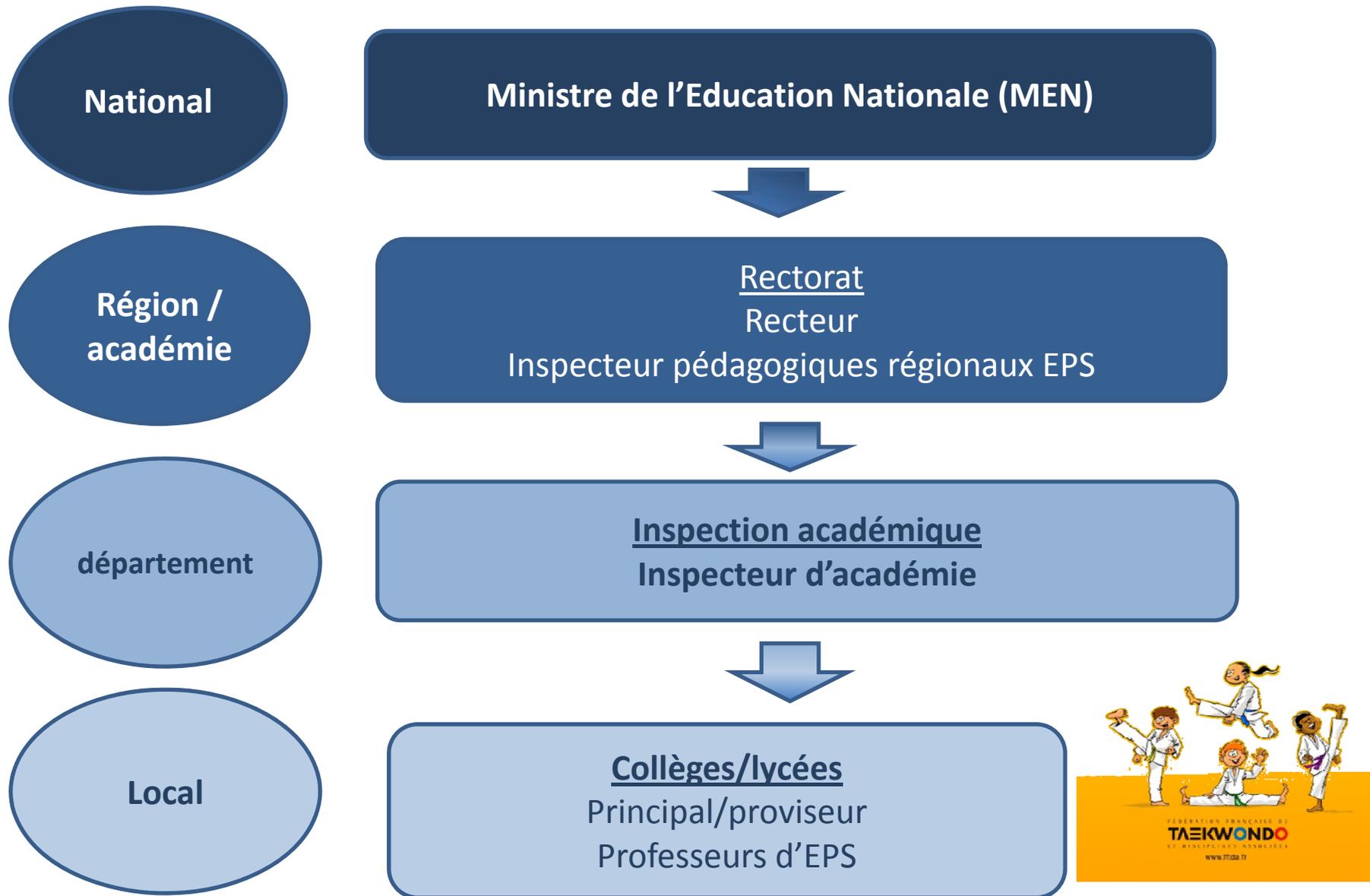
15 à  
18 ans



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
**TAEKWONDO**  
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES  
[www.ftda.fr](http://www.ftda.fr)

# Les acteurs du milieu scolaire

## Enseignement secondaire (collège / lycée)



# Rôle et fonction des acteurs (secondaire)

**Recteur** = responsable d'une académie (circonscription administrative, propre au service public de l'Éducation Nationale). Il est nommé par décret du Président de la République.

Le recteur d'académie dirige la politique éducative dans l'académie, sous l'autorité du Ministère de l'Éducation nationale. Il a autorité sur les trois degrés d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur, et donc sur l'ensemble du personnel affecté dans les établissements d'enseignement.

**Inspecteurs pédagogiques EPS** = Ils inspectent et évaluent les enseignants d'EPS du second degré. ils veillent aussi à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes et les établissements scolaires. Leur nombre varie avec la taille de l'académie et l'effectif des enseignants. ils sont placés sous l'autorité du recteur d'académie



# Rôles et fonction des acteurs

**Inspecteurs d'académie** = Ils Représentent le recteur d'académie au niveau départemental où il est le responsable des services de l'éducation primaire et secondaire. Il est nommé par décret du président de la République, sur proposition du ministre de l'Éducation nationale. C'est lui qui a le pouvoir de signature pour les conventions d'accompagnement éducatif dans le primaire.

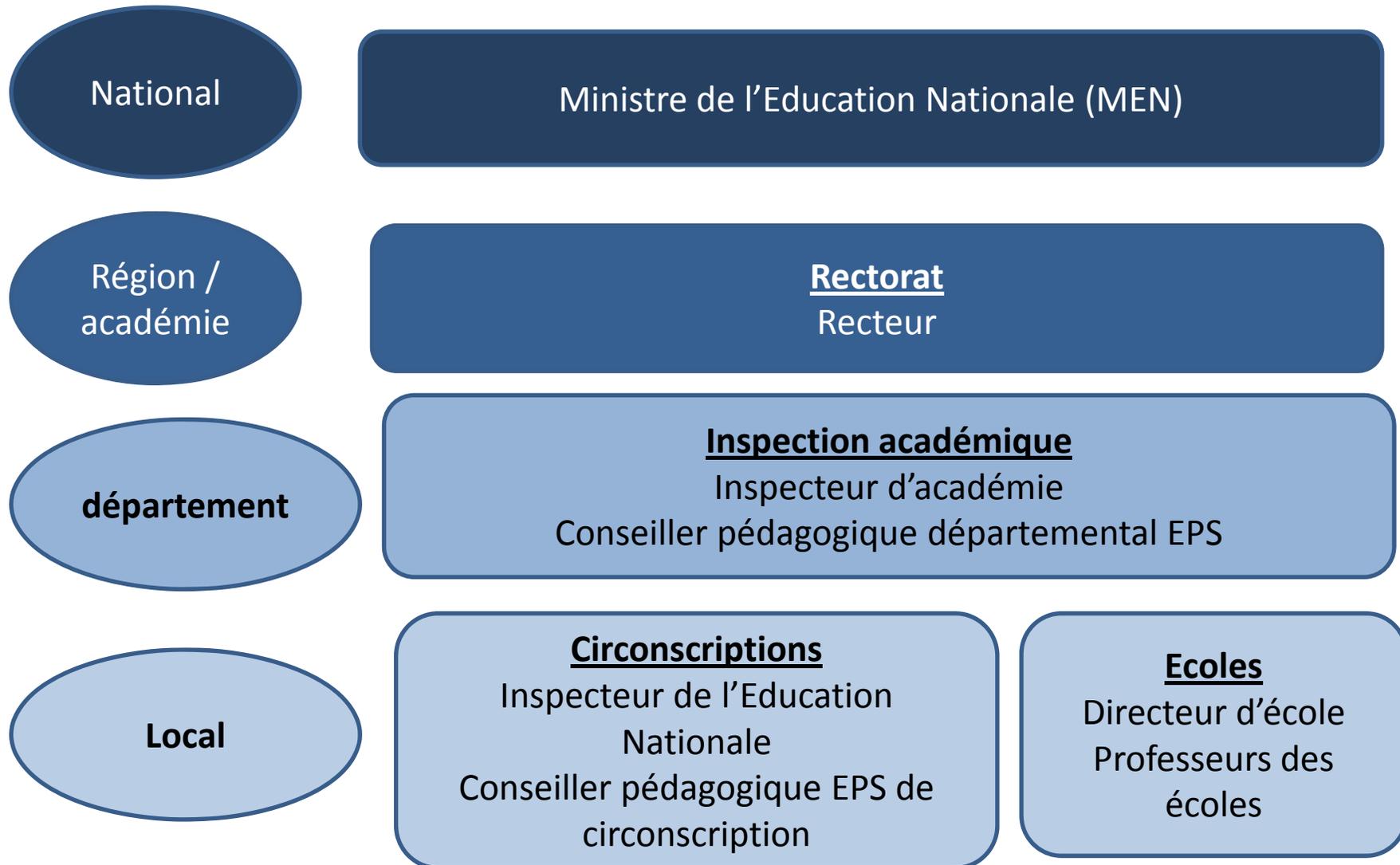
**Professeurs d'EPS** = ils enseignent les activités physiques en collège et lycée. Ils animent et encadrent également les associations sportives scolaires (une obligatoire par établissement), ils ont le choix de la programmation des activités proposées.

**Principal/Proviseur** : Il dirige l'établissement, préside le conseil d'administration et fait appliquer ses décisions. C'est le principal qui a le pouvoir de signature pour les conventions d'accompagnement éducatif dans les collèges



# Les acteurs du milieu scolaire

## Enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires)



# Rôle et fonction des acteurs (primaire)

**Conseiller pédagogique départemental EPS** : il coordonne l'équipe EPS départementale, contribue à l'élaboration d'une politique départementale en matière d'EPS, il s'appuie sur un réseau élargi de collaborateurs (CPC, délégué départemental de l'USEP, réseau éducation prioritaire...)

**Inspecteur de l'Éducation Nationale** : Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale Chargés de Circonscription du Premier Degré (IEN CCPD) ont compétence sur la circonscription qu'il gère et dirige. Ils sont les représentants de L'Inspecteur d'académie, et donc de l'Etat. Cela implique la charge de toutes les écoles, publiques comme privées sous contrat. Une circonscription regroupe souvent un certain nombre de communes. Les IEN inspectent et proposent un avis de note pour les professeurs des écoles maternelles et élémentaires.

**Conseiller pédagogique EPS de circonscription** : Collaborateur direct de l'IEN, sa mission est d'ordre pédagogique, il participe à la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en EPS, il organise des actions d'animation pédagogique et de formations continue pour les enseignants, il donne un avis sur les projets EPS menés dans les écoles.



# Rôle et fonction des acteurs (primaire)

**Les professeurs des écoles :** ils enseignent aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Ils délèguent parfois l'enseignement de l'EPS dans certaines écoles à des éducateurs territoriaux (employés le plus souvent par la municipalité).

**Directeur/Directrice d'école :** ce sont les enseignants chargés de la direction des écoles primaire. Ce sont des instituteurs ou professeur des écoles nommé sur un poste de direction. Il n'est pas le supérieur hiérarchique des autres enseignants de l'école. Il veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable .



# La notion de projet d'établissement

*L'école primaire ,  
les collèges/lycées  
s'articulent autour de la notion  
de projet d'établissement*

Depuis la loi d'orientation de 1989, chaque établissement sous-contrat MEN a l'obligation de mettre en place un projet d'établissement (durée de 3 à 5 ans).

Les projet tiennent compte du profil des élèves, de l'établissement (EX: ZEP) et des instructions officielles

Le projet doit permettre de relier les différents partenaires de la communauté éducatives (enseignants, intervenants, municipalité, parents et bien sûr élèves), il est validé par l'IEN.

Le but est la réussite des élèves

Toutes les activités périscolaires organisées avec l'établissement en découlent

**Exemples :** maîtrise du langage (transversal),

lutte contre incivilité/échec scolaire, apprentissage de la citoyenneté.



# La notion de projet dans l'éducation nationale

- On trouve également dans Les écoles, les projets de classe et dans les collèges les projets pédagogiques EPS qui peuvent se faire en liaison avec d'autres discipline (ex : travail autour du langage sur la notion de combat du Moyen-âge à nos jour en liaison EPS/français)
- Ceci peut éventuellement déboucher sur l'intervention d'éducateurs extérieurs pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant (prof d'EPS ou prof des écoles).



# La pratique de l'EPS

- Avant de passer une convention avec un établissement scolaire, il faut que le club ait bien conscience de la conception et des attentes de l'éducation nationale et notamment de l'EPS.

La discipline sportive (taekwondo ou autre) est un moyen pour développer l'individu sur le plan social, physique et intellectuel.

On parle de développement des ressources bioénergétique, socio-affectives et cognitives.

Le taekwondo ne doit donc pas être considéré comme une fin. En clair, pour caricaturer, on n'entraînera pas en EPS un jeune à faire ap tchagui pour qu'il maîtrise parfaitement la technique du coup de pied, mais plutôt pour que l'enfant développe sa coordination, son équilibre, expérimente une nouvelle forme de motricité pour se sentir mieux dans son corps et mieux avec les autres.

Il est extrêmement important d'avoir cela en tête quand il va s'agir de rencontrer les enseignants et les chefs d'établissement pour valoriser son projet

# La pratique de l'EPS

- L'EPS vise à développer des compétences spécifiques et transversales en se servant comme support des activités physiques sportives et artistiques (APSA).
- Les compétences visées sont réparties par cycles comme suit :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Cycle des apprentissages premiers	Cycle des apprentissages fondamentaux	Cycle des approfondissements
petite et moyenne section maternelles	Grande section Maternelle, CP et CE1	CE2, CM1, CM2



# Les compétences en EPS au niveau du primaire

## Pour le cycle 2 et 3 (6 à 11 ans)

### 4 compétences spécifiques à développer

Réaliser une performance  
mesurée

S'opposer individuellement  
ou collectivement

Concevoir et exprimer  
des actions  
à visée artistique,  
expressive ou esthétique

Adapter ses déplacements  
à différents environnements

### 4 compétences générales à développer

Appliquer des règles  
de vie collectives

S'engager lucidement  
dans l'action

Mesurer et apprécier  
les effets de l'activité

Construire un projet  
d'action



# La pratique de l'EPS

## Organisation des cycles au collège

<b>Cycle d'adaptation</b>	<b>Cycle central</b>	<b>Cycle d'orientation</b>
Classe de 6 <sup>ème</sup>	Classe de 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>	Classe de 3 <sup>ème</sup>



# Les compétences due l'EPS au niveau collège

## 4 COMPETENCES PROPRES A L'ESP

1. Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
2. Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
3. Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
4. Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

## 4 COMPETENCES METHODOLOGIQUES ET SOCIALES

1. Agir dans le respect de soi, des autres et de l'environnement,
2. Organiser et assumer des rôles sociaux et responsabilités,
3. Se mettre en projet
4. Se connaître, se préparer et se préserver

## CONTRIBUTION DE L'EPS A L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

1. Maîtrise de la langue (C1)
2. Acquisition d'une démarche d'investigation /  
Connaissance du corps humain (C2)
3. Utilisation de l'image et d'outils de traitement (C3)
4. Acquisition d'une sensibilité artistique et d'un éveil au respect de la planète (C4)
5. Exercice de la citoyenneté /  
règle, rôles sociaux (C5)
6. Autonomie et responsabilité /  
Mener des projets (C6)

# Les fédérations sportives scolaires

USEP

- Union sportive de l'enseignement primaire
- Anime, coordonne activités sportives dans les associations sportives des écoles

UNSS

- Union nationale du sport scolaire
- Anime, coordonne activités sportives dans les associations sportives des collèges et des lycées

FFSU

- Fédération Française du sport universitaire
- Anime, coordonne activités sportives dans les associations sportives des établissements de l'enseignement supérieur



# Union sportive de l'école primaire (U.S.E.P)

- ✓ Cette fédération multisports (860 000 licenciés), s'occupe d'organiser la pratique sportive pour les élèves de l'école primaire (de 3 à 11 ans).
- ✓ C'est elle qui organise la pratique sportive dans les association sportives des écoles primaires.
- ✓ Tout comme l'UNSS, l'USEP organise des manifestations sportives, des formations pour les enseignants et signe des conventions en partenariat avec les fédérations sportives

➔ <http://www.usep.org/>



# Union nationale sportive scolaire (UNSS)

Fédération multisports ouverte lycéens et collégiens scolarisés (1 million de licenciés)

Son action repose sur un réseau de prof d'EPS (encadrent les associations sportives scolaires 3H/semaine toute l'année)

Organise des compétitions à différents niveaux et notamment 90 championnats de France UNSS.

L'UNSS recense l'ensemble des pratiques sportives encadrées dans les associations sportives scolaires (le taekwondo n'en fait pas officiellement partie pour le moment).

Met en place un système de partenariat en direction du mouvement sportif. Ceci se fait par le biais de conventions.

 <http://www.unss.org/>



# Fédération Française du sport universitaire (FFSU)

- ✓ Fédération multisports ouverte lycéens et collégiens scolarisés (1 million de licenciés).
- ✓ Son action repose sur un réseau de prof d'EPS, d'étudiants et d'association sportives universitaires.
- ✓ La FFSU a signé une convention avec la FFTDA.
- ✓ Organise des compétitions à différents niveaux et notamment des championnats de France FFSU taekwondo (le champion de France FFSU est qualifié d'office pour le championnat de France FFTDA de la saison suivante).

